



REP Textiles de mode (2024)

Le secteur européen de la récupération textile est confronté à des défis majeurs en raison de l'essor de l'ultra fast fashion et de la saturation des marchés mondiaux de seconde main à cause des conflits géopolitiques et à des facteurs économiques. Aujourd'hui, le secteur est confronté à une véritable transition où il est urgent de mettre en place un cadre juridique clair et favorable. La mise en place d'un système de responsabilité élargie des producteurs (REP) est un levier fondamental de ce cadre.

Dans cette prise de position, Denuo plaide pour la mise en œuvre rapide d'un système de responsabilité élargie des producteurs (REP) spécifiquement destiné aux textiles de mode. Un système REP bien conçu, axé sur le tri qualitatif, l'éco-modulation et le renforcement des structures de collecte et de recyclage, est essentiel pour maintenir le secteur à flot. La coopération entre les parties prenantes est cruciale pour parvenir à une économie circulaire et placer la Belgique à l'avant-garde du traitement durable des textiles.

Table de matières

1. Introduction	2
2. Champ d'application du système REP	2
3. Gouvernance de la REP	3
Créer un système efficace	3
Renforcer la collecte et le tri des déchets textiles de mode existants	3
4. Financer la chaîne de valeur des textiles circulaires ?	4
Soutien (honoraires)	4
Un soutien axé sur un tri de qualité	4
Ne pas perdre de vue le recyclage	5
5. Objectifs de collecte, de réutilisation et de recyclage	5
Collection	5
Réutilisation	6
Recyclage	7



REP Textiles de mode (2024)

1. Introduction

Le secteur européen de la récupération des textiles **est aujourd'hui en crise profonde**. L'essor de la mode ultra rapide réduit la qualité des textiles de seconde main en Europe, rendant inutilisables bon nombre de ces vêtements bon marché. En outre, la mode rapide inonde désormais les marchés africains, où elle entre en concurrence avec les vêtements européens de seconde main. La guerre en Ukraine a encore fait chuter la demande en raison de la perte de marchés importants tels que la Russie et l'Ukraine. **Depuis le début de l'année 2023, on estime que la valeur marchande des textiles non triés a chuté de plus de 40 %.**

Aujourd'hui, le secteur est confronté à une véritable transition et peut contribuer à la réindustrialisation de l'Europe grâce à cette transition. Par conséquent, pour guider le secteur tout au long de la transition, il est urgent de mettre en place un cadre juridique clair et favorable. Dans ce cadre, l'introduction d'un système de responsabilité élargie des producteurs (REP) est le levier fondamental.

En formulant des recommandations concrètes dans ce document de position, Denuo souhaite s'assurer que les chaînes de valeur qui fonctionnent bien sont préservées et que le secteur dispose d'une base stable pour innover en Belgique.

2. Champ d'application du système REP

Les textiles constituent un flux de produits très large couvrant des types de produits très divers. Il existe une grande différence dans le type d'acteurs qui traitent ces différents produits textiles, il **n'est donc pas souhaitable d'introduire un grand système REP global**. Les types d'acteurs dans la chaîne de gestion des déchets, les opportunités en termes de collecte, de réutilisation et de recyclage, et les défis sont tellement différents pour ces groupes qu'un système global annulerait complètement l'efficacité et la valeur ajoutée d'un système REP.

En général, on peut distinguer les quatre grands groupes de produits textiles suivants :

- ▶ **Les textiles de mode** comprennent tous les produits textiles que l'on trouve aujourd'hui dans les conteneurs de collecte de textiles et correspondent globalement aux produits proposés par la Commission européenne.
- ▶ **Textiles professionnels** (vêtements d'entreprise, vêtements de protection et textiles techniques) : il s'agit de tous les types de textiles d'entreprise, les vêtements de travail et les vêtements de protection en milieu professionnel étant les produits les plus courants.
- ▶ Les **matelas**, pour lesquels la Belgique dispose déjà d'un REP distinct.
- ▶ Les **moquettes** constituent une catégorie de produits distincte qui a ses propres spécificités.

Denuo est favorable à **l'introduction, à terme, d'une REP distincte pour tous ces groupes de produits**. Il est clair qu'**une REP pour les textiles de mode est une priorité absolue à cet égard**.

REP Textiles de mode (2024)

3. Gouvernance de la REP

La gouvernance d'une REP n'est pas une entité fixe et Denuo note que les systèmes d'REP existants varient énormément. Il est donc extrêmement important que, lors de la conception d'une REP pour les textiles, nous maximisions notre engagement en faveur d'une gouvernance efficace et inclusive qui s'appuie sur les capacités de collecte, de tri et de recyclage existantes.

Créer un système efficace

L'introduction d'un REP entraîne des charges administratives pour tous les acteurs. Il est donc dans l'intérêt de tous de concevoir le système le plus efficace possible, qui garantisse une charge administrative minimale sans sacrifier la transparence et la performance. Veillez donc à inclure les éléments suivants :

- ▶ **Approche interrégionale** : toute REP existante ou future en Belgique devrait être traitée au niveau interrégional. Une élaboration régionale ne fait qu'augmenter la charge administrative et les coûts. Nous demandons donc aux régions **d'avancer rapidement sur les accords de coopération interrégionale (ISA REP) et sur l'élaboration interrégionale d'une REP pour les textiles.**
- ▶ **Une seule déclaration** : la régularité de la déclaration est essentielle au bon fonctionnement de l'REP. La déclaration pour une REP doit correspondre autant que possible aux obligations de déclaration existantes (par exemple, Matis en Flandre). Nous insistons donc **sur le principe du "only once"**, selon lequel les mêmes données ne doivent être communiquées qu'une seule fois.
- ▶ **Gouvernance inclusive** : une REP obtient les meilleurs résultats lorsque toutes les parties prenantes se considèrent comme des partenaires à part entière. Denuo appelle donc à une implication structurelle du secteur des déchets et du recyclage dans chaque REP par le biais d'une **participation à l'organe de direction.**
- ▶ **En préservant le marché libre**, où les organismes de gestion des déchets sont actifs sur le marché, le rôle du système REP devrait se limiter à faciliter et à financer un traitement efficace des déchets, en garantissant une concurrence loyale sur le marché, sans que l'organisme de gestion n'opère sur le marché et ne conserve la propriété des matériaux.

Renforcer la collecte et le tri des déchets textiles de mode existants

En Belgique, il existe aujourd'hui un réseau de collecte des textiles de mode finement maillé, dans lequel nous collectons 80 000 tonnes par an via un vaste réseau de conteneurs de rue et de parcs de recyclage. Nous trions ensuite ces textiles qualitativement en vue d'une utilisation ultérieure, conformément à la hiérarchie des déchets

La Belgique se classe aujourd'hui parmi les premiers pays d'Europe en termes de collecte et de traitement des textiles de mode. L'introduction d'une REP devrait préserver les éléments forts du système existant (tri à mailles fines et tri qualitatif) et les développer.

REP Textiles de mode (2024)

Denuo définit le tri qualitatif minimal comme suit :

- ▶ **Un tri fin** qui va plus loin que le simple tri des textiles réutilisables et non réutilisables. **Le tri qualitatif comprend le tri pour la réutilisation et le recyclage.** Le flux réutilisable et recyclable doit être trié en différentes qualités susceptibles de trouver un marché ;
- ▶ L'utilisation de mélanges dans les textiles réutilisables doit être évitée autant que possible. Le tri des vêtements réutilisables s'effectue de préférence au **niveau des "articles" individuels**, par exemple les pantalons et les t-shirts. Toutefois, cela ne sera pas possible pour tous les types de produits. Un tri des **fractions réutilisables en au moins 40 catégories** peut servir d'indication pour un tri qualitatif minimal ;
- ▶ Le tri des textiles utilisables est effectué à un niveau tel que les textiles triés **sont prêts à être vendus au vendeur ou à l'utilisateur final** ; en d'autres termes, aucun autre tri n'est nécessaire ; et
- ▶ Un objectif de tri d'un certain pourcentage de vêtements réutilisables pourrait être utile.
- ▶ **Les textiles recyclables sont également triés en différentes fractions** en fonction du matériau, de la couleur et de la composition du textile. De cette manière, les textiles peuvent être utilisés dans diverses filières de recyclage, telles que les chiffons de nettoyage, les fibres et les matériaux d'isolation.

¹Les meilleures pratiques proposées par EuRIC dans le document "Handling & Sorting Specifications" peuvent fournir des conseils supplémentaires pour définir le tri qualitatif.

Les acteurs qui n'effectuent pas un tri qualitatif minimum ne peuvent pas être soutenus. Les collecteurs illégaux doivent être totalement exclus du système.

Denuo propose donc de travailler avec une forme d'**accréditation ou de certification des classificateurs reconnus**. Grâce à cette approche, la qualité du tri est garantie avant toute demande de soutien.

4. Financer la chaîne de valeur des textiles circulaires ?

Soutien (honoraires)

Les contributions versées par les producteurs doivent garantir que les textiles, une fois entrés dans la phase des déchets, sont collectés sélectivement dans la mesure du possible et triés en vue de leur réutilisation et de leur recyclage. Dans ce titre, nous expliquons comment soutenir au mieux ce système.

Un soutien axé sur un tri de qualité

Comme nous l'avons déjà mentionné, le tri fin et de qualité est l'un de nos atouts qui fait de la Belgique l'un des meilleurs pays d'Europe. **Soutenir les entreprises de tri qui effectuent un tri de haute qualité nous semble donc essentiel.**

¹ [Spécifications de manutention et de tri \(EuRIC, 2021\)](#)



Prise de position



REP Textiles de mode (2024)

Ce soutien prendrait **une forme financière**, par exemple un montant fixe par kilo pour le tri qualitatif. Ce soutien ne peut être demandé que si l'on travaille selon les principes décrits ci-dessus.

Le secteur n'est pas favorable à une rémunération basée sur la "production" (réutilisation et recyclage). Le passé a déjà montré que cette approche fausse trop le marché et ne peut jamais s'approcher de la réalité (cf. ReFashion). L'accent mis sur un tri qualitatif garantit automatiquement un résultat qualitatif conforme à la hiérarchie des déchets.

Le soutien financier devrait également être de nature dynamique, avec une évaluation régulière par le biais, par exemple, d'indexations annuelles faisant partie de l'élaboration d'une telle compensation. Une attention particulière à l'impact émergent de la révision de l'EVOA ne peut être négligée à cet égard.

Cette approche permet aux entreprises de tri de continuer à innover tout en proposant des flux de pour la réutilisation et le recyclage. Elle garantit également le respect de la hiérarchie des déchets en accordant une valeur économique plus élevée aux vêtements de haute qualité en vue de leur réutilisation.

La collecte reste une activité autofinancée pour l'industrie, les entreprises peuvent inclure ces coûts directement ou indirectement dans leur modèle d'entreprise.

Enfin, il est également important que l'accent soit mis sur le tri au sein de l'Europe. Le secteur veut assumer son rôle et augmenter la capacité de tri là où c'est nécessaire. Pour ce faire, une chaîne de valeur stable avec un soutien supplémentaire au tri en Belgique est une condition préalable

Ne pas perdre de vue le recyclage

Le recyclage des textiles n'en est encore qu'à ses balbutiements aujourd'hui, c'est pourquoi il est également souhaitable de mettre l'accent sur le recyclage.

Denuo propose donc un certain nombre de solutions concrètes/mécanismes de soutien :

1. Investir une partie des contributions dans un **"fonds d'innovation"**. Grâce à ce fonds, les recycleurs/trieurs peuvent être directement soutenus dans de nouveaux investissements innovants spécifiquement axés sur le recyclage. Des exemples tirés du système français peuvent fournir des indications à cet égard.
2. Prévoir **une différenciation de la redevance de tri**, avec une redevance plus élevée pour le tri à mailles fines des textiles non réutilisables en fonction du recyclage.

5. Objectifs de collecte, de réutilisation et de recyclage

Denuo est favorable à des objectifs clairs tant pour la collecte que pour le traitement des déchets textiles, idéalement plus progressifs dans le temps et basés sur un point de référence (par exemple, l'année 1 est une année de contrôle).

Collection

La collecte des textiles de mode en Belgique est déjà l'une des meilleures d'Europe, de sorte que nous ne nous attendons pas à de nouvelles augmentations importantes des taux de collecte pour ce flux. Néanmoins, il existe encore des possibilités d'amélioration de la collecte.

REP Textiles de mode (2024)

Denuo souligne qu'il est essentiel de maintenir le devoir de diligence des municipalités pour atteindre les objectifs. La collecte à mailles fines au moyen de conteneurs de collecte disponibles sur le domaine public garantit les meilleurs résultats de collecte.

L'adaptation du devoir de diligence avec un objectif d'un conteneur de collecte pour 1 000 habitants pourrait contribuer à augmenter encore davantage les taux de collecte. Denuo suggère d'affiner cet objectif en le basant **sur les lieux de collecte plutôt que sur les conteneurs de collecte**.

Cela reflète mieux la réalité et offre plus de flexibilité, puisque plusieurs conteneurs peuvent être placés à des endroits où le taux de collecte est élevé. Un objectif de 0,7 lieu de collecte pour 1 000 habitants nous semble réalisable.

Une autre approche consiste à encourager les points de collecte en appliquant un critère analogue à celui de la collecte du verre, selon lequel chaque habitant peut déposer son verre dans un conteneur de collecte dans un rayon de 500 mètres.

Le secteur **n'est pas favorable à l'élargissement du message de tri pour les canaux de collecte existants**, mais plutôt à l'encouragement de la collecte sélective dans les segments où il y a encore beaucoup de travail (textiles professionnels, tapis, etc.).

Enfin, Denuo n'est pas favorable à une obligation de reprise, qui ne ferait qu'encourager une concurrence inégale sans augmenter le taux de collecte. **Denuo préconise donc une obligation de reprise volontaire.**

Réutilisation

Denuo préconise de suivre le principe de l'échelle de Lansink, selon lequel la réutilisation (au niveau local et international) doit primer sur le recyclage. L'élaboration d'un objectif de réutilisation peut encourager cette démarche, mais elle doit tenir compte de l'offre et de la demande.

Aujourd'hui, la **demande en Belgique est insuffisante pour absorber tous les textiles réutilisables qui sont triés**. Les chiffres récents du CE Monitor le montrent de manière flagrante.

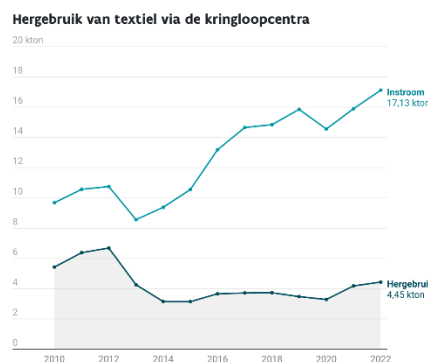


Figure 1 : Collecte et réutilisation des textiles dans les centres de recyclage²

² cemonitor.be



Prise de position

REP Textiles de mode (2024)

Un objectif de réutilisation **ne peut donc pas se limiter à la réutilisation en Belgique.**

Pour stimuler la réutilisation locale, il faudra, d'une part, améliorer la qualité des textiles collectés et, d'autre part, redoubler d'efforts pour sensibiliser le public aux avantages des vêtements de seconde main. **Denuo estime que les mesures prises pour stimuler la réutilisation en Belgique doivent toujours préserver l'égalité des chances.**

Enfin, la réutilisation doit rester possible **lorsqu'il existe une demande de vêtements de seconde main.** À cet égard, il est important qu'il y ait suffisamment de contrôles sur la qualité des vêtements de seconde main qui quittent nos frontières. En particulier dans nos ports, qui servent de ports de transit pour de nombreux collecteurs et trieurs européens, il est important de contrôler la qualité.

Par conséquent, le terme de réutilisation locale ne peut se limiter à la Belgique. En effet, la qualité des textiles de seconde main vendus en Belgique et en Europe est la même. La Belgique n'est pas une île, n'excluons donc pas d'autres filières de réutilisation.

Recyclage

Denuo soutient un recyclage maximal en Europe, mais souligne le manque de capacité existante et surtout de marché pour les matériaux recyclés. **Les filières de recyclage existantes doivent rester possibles,** en attendant l'industrialisation de filières de recyclage plus innovantes.

Une approche axée sur la demande, avec une augmentation de la demande de fibres textiles recyclées, reste essentielle à cet égard. Cela ne peut se faire que dans une mesure limitée par le biais d'une REP. Par conséquent, il convient de donner la priorité, dans les discussions sur l'ESPR, à un objectif obligatoire en matière de contenu recyclé et, de préférence, à des périodes de transition minimales.

Au sein d'une REP, le recyclage peut être encouragé par des incitations financières, comme indiqué dans la partie précédente. Il est souhaitable de fixer un objectif de recyclage supplémentaire à titre d'incitation supplémentaire.

Cependant, Denuo ne soutient pas un objectif de recyclage différencié, basé sur la technologie de recyclage. **Nous préconisons une approche neutre sur le plan technologique.** Tout objectif de recyclage devrait également cibler spécifiquement les textiles post-consommation, étant donné que le défi est le plus important pour ce flux de déchets.



Qui est Denuo ?

Denuo est la fédération belge du secteur du recyclage et de la gestion des déchets. Dans un monde où les matières premières se raréfient et où les entreprises veulent adopter un mode de production durable, nos plus de 250 membres constituent le maillon essentiel entre les matériaux utilisés et la réutilisation, le recyclage et le traitement final.

